



Tourcoing, le 11 mai 2026

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales

Objet : 16^{ème} Tournoi National de Rugby « à toucher » ASND
P.J. : Fiche de remboursement.

L'ASND organise le samedi 26 septembre 2026 à Gruissan (11) le 16^{ème} Tournoi National de Rugby « à toucher ».

1°) Conditions de participation

A- Pré-inscription :

Par mail à : rugby@asnd.fr

2 possibilités :

1- Votre équipe est déjà constituée : lister le nom de l'équipe, DR d'appartenance et les joueurs/joueuses la composant. Le nombre de joueurs par équipe est de 5 minimum et 10 maximum.

2- vous êtes individuel-le : si vous n'avez pas d'équipe, spécifiez « individuel » en indiquant également Nom-prénom-DR d'appartenance.

Des équipes pourront être complétées par les organisateurs afin de prendre en compte les inscriptions individuelles.

Les inscriptions groupées, par équipe, seront prises en compte en priorité.

B- Inscription

Une fois la pré-inscription au tournoi confirmée par retour de mail, des jetons (codes lettrés) seront attribués pour chaque joueur/se. Ils seront ensuite envoyés au responsable de l'équipe et aux « individuel(le)s ». Chaque jeton est personnel et servira lors de l'inscription sur le site en ligne. L'inscription est individuelle.

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- l'attestation de bon état de santé à la pratique du rugby (case à cocher valant décharge de responsabilités) ;
- une participation de 40€ à régler en ligne lors de l'inscription (participation aux frais)

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 10 juillet 2026)

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent(e) de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2026 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas. La liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr)

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation.

Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût financier et environnemental (émissions équivalent CO2).

Attention : le remboursement s'effectuera sur la base des justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Pour des raisons budgétaires, il sera limité à **150€**.

Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum .
Pour les transports en covoiturage ou location de véhicule, la demande de remboursement totale doit être effectuée pour une seule personne du groupe.

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND du vendredi soir au dimanche matin..

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND du vendredi 25 septembre 2026 soir jusqu'au dimanche 27 matin. Les participants seront logés en bungalows collectifs au camping Les Ayguades , avenue de la Jonque, 11430 Gruissan. Le logement à l'extérieur est possible mais non remboursé.

3°) Position administrative :

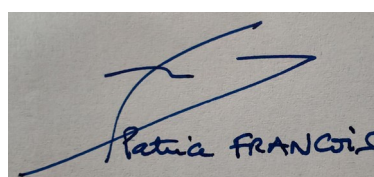
Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter par mail : rugby@asnd.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,



Patricia FRANÇOIS